



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 93395

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation de certaines union départementales des associations familiales dont la situation financière est actuellement très préoccupante. Les financements publics ayant été interrompus, les conditions d'exercice des missions des UDAF se trouvent particulièrement détériorées, ce qui met en péril la poursuite des activités auprès des personnes sous mesure de protection qui sont confiées pas les juges des tutelles. Ainsi dans les Hautes-Alpes, les crédits délégués en 2006 seront de 120 000 EUR inférieurs aux besoins établis pour le financement des tutelles et curatelles. Ceci entraîne pour 2005 et 2006 un déficit cumulé de 70 000 EUR ce qui suscite la très vive inquiétude de l'ensemble des représentants des associations familiales. C'est pourquoi il souhaite connaître si des mesures seront rapidement prises pour que l'enveloppe de 2006 soit consacrée au rattrapage du retard de l'exercice 2005 et augmentée en conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93395

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4619